



2019

Les solutions numériques du PASTEF

" Si *l'économie du numérique* concerne le secteur des TIC, *l'économie numérique* c'est l'usage pertinent du numérique au service de la création de valeurs dans les autres secteurs socio-économiques "

Les solutions numériques du PASTEF

PASTEF : Sous-programme du numérique

Un avenir radieux pour les sénégalais

" Si l'économie du numérique concerne le secteur des TIC, l'économie numérique c'est l'usage pertinent du numérique au service de la création de valeurs dans les autres secteurs socio-économiques "

1 Cadre normatif	4
1.1 Les réformes phares	4
Problématiques et propositions :	4
Plan d'actions :	4
1.2 La protection des consommateurs	4
Problématiques et propositions :	4
Plan d'actions :	5
1.3 La souveraineté numérique et la sécurité	5
Problématiques et propositions :	5
Plan d'actions :	5
2 Cadre institutionnel	5
2.1 La gouvernance du secteur	6
Problématiques et propositions :	6
Plan d'actions :	6
2.2 La gestion multi-acteurs	6
Problématiques et propositions :	6
Plan d'actions :	6
3 Capital humain	6
3.1 Education	7
Problématiques et propositions :	7
Plan d'actions :	7
3.2 Santé	8
Problématiques et propositions :	8
Plan d'actions :	9
3.3 Emploi	9
Problématiques et propositions :	9
Plan d'actions :	9
4 Les défis du numérique	10
4.1 L'infrastructure et l'accès	10
Problématiques et propositions :	10
Plan d'actions :	10
4.2 Les contenus et les services	11
Problématiques et propositions :	11
Plan d'actions :	11
4.3 Les grands projets phares	11
Problématiques et propositions :	11

Plan d'actions :	11
5 La transformation numérique	12
5.1 La transformation numérique des secteurs de l'économie	12
Problématiques et propositions :	12
Plan d'actions :	12
5.2 La transformation numérique de l'administration	13
Problématiques et propositions :	13
Plan d'actions :	13
5.3 L'inclusion financière	13
Problématiques et propositions :	13
Plan d'actions :	14
5.4 Le commerce électronique et la logistique	14
Problématiques et propositions :	14
Plan d'actions :	14
5.5 L'innovation technologique	15
Problématiques et propositions :	15
Plan d'actions :	15
6 Lexique	16

1 Cadre normatif

Un cadre juridique, favorable au développement des entreprises, de l'emploi et de l'accès, soucieux de la protection des consommateurs, de la souveraineté numérique et de la cybersécurité

1.1 Les réformes phares

Problématiques et propositions :

La transformation numérique de la société sénégalaise dépend de l'existence d'un cadre juridique adéquat. A l'heure actuelle, les textes en vigueur méritent d'être actualisés, ce qui explique l'enjeu des réformes à mener.

Le processus devra concilier une adaptation de l'existant et une adoption de nouvelles mesures afin de prendre en compte les derniers défis de l'écosystème du numérique.

Les principales réformes à envisager sont :

- Réformer en profondeur le cadre juridique régissant de secteur du numérique afin de consacrer l'accès universel au numérique comme un droit fondamental. Ainsi, il s'agira d'inscrire dans la constitution l'accès universel tout comme la protection des données personnelles et d'adopter une nouvelle politique en matière d'infrastructure, de régulation et de gouvernance du secteur pour favoriser la souveraineté numérique
- Utiliser le numérique comme un levier économique essentiel pour l'atteinte des objectifs de développement en baissant les barrières d'entrées pour les nouveaux acteurs tout en préservant un cadre d'expansion des acteurs traditionnels

Plan d'actions :

1. Inscrire dans la Constitution le droit d'accès universel et la protection des données personnelles
2. Proposer une loi-cadre sur le numérique
3. Mettre en place un cadre de mutualisation des infrastructures publiques numériques

1.2 La protection des consommateurs

Problématiques et propositions :

Le consommateur bénéficie de droits spécifiques reconnus par les lois et règlements (existence d'un contrat, droit à l'information, la qualité, droit au respect de la vie privée, etc.). Toutefois, dans l'environnement numérique, le constat est la multiplication du contentieux liés aux services dématérialisés. Or, la spécificité de tels services implique une protection spécifique des utilisateurs de ces technologies.

La principale réforme à mener consiste à renforcer le cadre normatif actuel pour préserver les droits des consommateurs en créant notamment une instance de régulation des données et des services innovants. (Reconnaissance de la possibilité d'actions collectives en justice)

Plan d'actions :

1. Créer une loi spécifique aux contrats de services de communications électroniques
2. Créer une instance de régulation des données et des services innovants

1.3 La souveraineté numérique et la sécurité

Problématiques et propositions :

La souveraineté numérique est devenue incontestablement une exigence pour la sécurité nationale et la protection des citoyens. Les GAFAs ont fini de transformer la grande majorité des internautes du monde en de simples produits en siphonnant au quotidien, grâce aux réseaux sociaux, des informations personnelles pouvant mettre en péril leur liberté et leur autonomie. Ces informations sont stockées et utilisées pour la publicité, le profilage des individus et progressivement comme le carburant de l'intelligence artificielle.

Le Sénégal, à l'instar de toutes les nations responsables, doit prendre sans délais les dispositions adéquates pour sensibiliser et former les populations sur ces risques majeurs, et ensuite créer les conditions de l'élaboration et de la mise en œuvre rapide d'une stratégie de déploiement d'un cloud national souverain et performant, capable d'héberger de manière efficiente et sécurisée toutes les données stratégiques et sensibles du pays, ainsi que les données personnelles des citoyens. En l'absence de telles infrastructures, les données nationales continueront à être archivées à l'étranger, malgré les dispositions réglementaires que la Commission des Données Personnelles (CDP) s'efforce de faire respecter.

La souveraineté numérique doit être appréhendée comme une composante essentielle de la souveraineté nationale ce qui suppose une maîtrise totale des outils utilisés par le développement de technologies nationales de communication et de chiffrement.

Plan d'actions :

1. Adopter des référentiels de sécurité validés par des organismes dédiés
2. Mettre en place des Datacenter souverains, publics et privés, connecté à très haut débit sur internet avec des tarifs d'hébergement compétitifs par rapport à l'offre internationale.
3. Pérenniser l'interopérabilité des réseaux, services et applications numériques au sein de l'Administration
4. Combattre la cybercriminalité et promouvoir la cybersécurité
5. Renforcer la recherche et le développement (R&D) en matière de technologie de sécurité et assurer progressivement notre propre autonomie en commençant par les grands registres de l'Etat.

2 Cadre institutionnel

Une gouvernance forte, une régulation indépendante et une gestion multi-acteurs

2.1 La gouvernance du secteur

Problématiques et propositions :

La mise en place d'une société numérique au Sénégal, soucieuse des prérogatives de l'Etat, respectueuse des intérêts des entreprises et des droits des personnes, suppose une gouvernance cohérente et participative.

La gouvernance actuelle du secteur du numérique est marquée par un éparpillement des pôles de décision et un enchevêtrement des rôles. La conséquence de cette situation qui dure depuis longtemps se traduit par le décrochage du Sénégal dans les classements en Afrique.

Il est donc impérieux de mettre en place une gouvernance forte et stable en confiant la responsabilité du secteur à un seul département.

Plan d'actions :

1. Créer un ministère du numérique fort et responsable de tout le secteur
2. Harmoniser les textes existants afin d'éviter les conflits de compétence entre institutions

2.2 La gestion multi-acteurs

Problématiques et propositions :

La gouvernance du secteur ne peut être légitime et effective que dans la mesure où elle est transparente, démocratique et inclusive. À cet égard, le Sénégal doit mettre en place un modèle équilibré de gouvernance du numérique où tous les acteurs (Etat, société civile, universités, intermédiaires techniques, régulateurs, les investisseurs, les associations, etc.), dans leurs compétences respectives, pourront agir efficacement pour l'intérêt national.

La gouvernance multi-acteur suppose :

- Un cadre d'échanges formel
- Des réformes du cadre juridique actuel
- Une promotion de la culture de la gouvernance partagée.

Plan d'actions :

1. Mettre en place un dispositif multi-acteur pour permettre la réflexion prospective sur les grandes orientations stratégiques.

3 Capital humain

Des ressources humaines en bonne santé, en capacitation perpétuelle, capables de porter les ambitions d'un Sénégal numérique

3.1 Education

Problématiques et propositions :

La transformation numérique a besoin de ressources humaines compétentes.

Aujourd'hui, le constat est que toutes les universités du Sénégal ont un cursus dans le domaine du numérique. Aussi, le tissu des écoles privées qui offrent des formations dans le numérique est relativement dense à Dakar, Saint Louis et Thiès, mais doit se développer dans toutes les capitales régionales du pays. Et il y a l'Université virtuelle du Sénégal (UVS) qui peut être considérée comme une initiative louable à la suite de son prédécesseur l'Université virtuelle Africaine (UVA).

Mais force est de constater que le pays reste globalement consommateur et importateur de contenus, de services et d'équipements dans le domaine du numérique. Les ressources humaines spécialisées de haut niveau sont très insuffisantes, avec une perte régulière de nos meilleurs talents qui préfèrent s'expatrier en Europe ou en Amérique. Les entreprises de services numériques (ESN) peinent à trouver des compétences opérationnelles correspondant à leurs besoins.

Pendant ce temps, le système éducatif continue à produire des diplômés qui se retrouvent au chômage pour la plupart d'entre eux. La solution passera par une remise en cause profonde de nos curricula en matière de formation notamment dans le numérique, couplée à un changement dans la stratégie de formation qui doit désormais privilégier le savoir-faire et l'innovation.

Sur le savoir-faire, il faut prendre en compte la nécessité de la formation perpétuelle dans le domaine du numérique, car les évolutions rapides rendent obsolètes les efforts consentis à former des informaticiens sur de longues périodes. Il faut donc privilégier l'alternance entre la formation académique et l'apprentissage, avec un système de diplômes qui ne soit plus calé sur le nombre d'années passées à l'université, mais plutôt sur l'agrégation de connaissances et de savoir-faire en plus des certifications associées sur des périodes beaucoup plus longues, avec des contenus et des compétences évoluant dans le temps. Chacun pourra ainsi construire progressivement sa carrière en l'adaptant à l'évolution technologique et aux besoins réels du monde du travail.

Pour ce qui est de l'innovation, même si c'est une activité totalement libre, l'Etat devra la promouvoir à travers des applications liées à la résolution de problématiques spécifiques à notre environnement, notre culture et nos besoins de développement. A titre d'illustration l'Etat prendra une initiative résolue dans l'usage de la technologie des objets connectés (IOT) et de drones pour appuyer et financer les projets liés à l'environnement (qualité de l'air et station, pluviométriques), à la gestion du cadastre (urbain et rural), à la gestion du bétail et de la pêche, à l'amélioration des processus de transport et de logistique, à la surveillance et la sécurité et à la distribution intelligente de l'eau et de l'électricité.

Plan d'actions :

1. Reprofilage des curricula de la formation dans le numérique et mise en place de nouveaux parcours pédagogiques et d'apprentissage conformes aux besoins du secteur du numérique.
2. Accord-cadre entre l'Etat et les entreprises de services numériques (ESN) pour la mise en place effective de la formation perpétuelle et alternée dans le domaine du numérique.
3. Mise en place d'une fondation du numérique pour accompagner l'Etat et les acteurs du numérique dans la mise en application des résultats de recherches et d'innovations technologique

3.2 Santé

Problématiques et propositions :

L'évaluation et l'orientation des politiques de santé est tributaire de la disponibilité de données fiables. Aujourd'hui, l'essentiel de la gestion des données reste manuel.

Le registres de santé et les dossiers de santé sont totalement inopérants et ne permettent pas d'élaborer des statistiques nationales fiables. La comptabilité analytique n'est pratiquée dans aucune structure de santé, les tarifs des actes médicaux ne sont pas normalisés, les nomenclatures ne sont pas à jour et ne sont pas respectées. Le suivi prévisionnel de la maintenance des équipements médico techniques n'est pas assurée faute d'outils et la disponibilité du matériel et du personnel médical et des médicaments n'est pas connue. Dans ces conditions, il est impossible de maîtriser les coûts et les charges. C'est la raison pour laquelle l'allocation des ressources et en particulier la répartition des subventions aux structures n'obéit aujourd'hui à aucune rationalité.

Le numérique est une solution pour contourner ses manquements. Grâce à l'instauration d'une carte de santé biométrique et l'usage gratuit du SMS et des messages vocaux en langue locale, le citoyen sera informé, entre autres, sur les dates de vaccination, le suivi régulier des consultations prénatales et du planning familial ainsi que celui des risques liés au diabète et à l'hypertension. La promotion d'applications technologiques dédiées à la sensibilisation permettra d'assurer une forte orientation vers plus de prévention pour une éducation et une alimentation saine ainsi qu'une pratique sportive à tous les âges.

La généralisation de la carte de santé numérisée permettra également d'intégrer un grand nombre de nos compatriotes qui ne bénéficient aujourd'hui d'aucune prise en charge (les professions libérales, les acteurs de l'économie informelle et la plupart des citoyens du monde rural) à travers le développement de nouveaux systèmes mutualistes et de micro-assurance santé basés sur le numérique.

En plus de la couverture maladie universelle, il faudra mobiliser et interconnecter tous les systèmes de prise en charge (les IPM, les mutuelles de santé, les assurances et l'Etat) pour harmoniser les pratiques, garantir le contrôle et lutter contre les fraudes et abus qui nuisent à l'équilibre financier global du système de santé.

Plan d'actions :

1. Etablissement des nomenclatures, des tarifs et des normes d'interopérabilité des systèmes informatisés.
2. Plan d'informatisation de la gestion administrative, financière et du personnel des structures de santé et collecte systématique des informations médicales dans tous les parcours des patients.
3. Création de la carte de santé biométrique multifonction (Santé, Assurance, Paiements) adossée à un dossier médical informatisé, confidentiel et sécurisé.
4. Dématérialisations des dossiers et processus de santé (ordonnance, analyse, etc.)

3.3 Emploi

Problématiques et propositions :

Le paradoxe au Sénégal, c'est que la quasi-totalité de la contribution du secteur du numérique au PIB est dû au sous-secteur des télécommunications soit 6,28 % selon les chiffres du site de la présidence de la République.

A l'inverse, au plan de l'emploi, selon les documents les plus récents à savoir les travaux de Telecom Advisory Services, LLC sur "L'IMPACT ÉCONOMIQUE CROISSANTE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS AU SÉNÉGAL" présenté en avril 2014 et le plan SN2025 présenté en fin 2016, les emplois directs du sous-secteur de télécommunication sont de 3000 environ soit 1% des emplois formels au Sénégal et entre 30 000 et 50 000 d'emplois indirects engendrés par les centres d'appels, les cyber-centres, ainsi que d'autres emplois induits par l'exploitation des services à valeur ajoutée et les téléservices.

Il ressort que les perspectives du SN 2025 en matière de création d'emploi ne sont pas ambitieuses pour un secteur aussi dynamique.

La mobilisation des ESN pour créer de nouveaux relais de croissance et de création d'emplois, nécessite une nouvelle stratégie de financement et de création d'opportunités. A cet effet, le Sénégal peut mettre en œuvre un dispositif innovant de financement spécifiques du secteur pour accroître l'employabilité et augmenter le nombre d'emploi.

Nous aurons ainsi tous les atouts pour bâtir dans la durée un gisement permanent de création d'emplois par le biais de la création d'activités à travers de grands projets publics structurants réalisés de manière collective par les PME et startups Sénégalais.

Plan d'actions :

1. Elaborer une loi spéciale instituant le mécanisme spécifique de financement du numérique.
2. Création d'une instance multi-acteur de gestion et d'évaluation de l'usage du fonds du numérique.

3. Définition des projets nationaux structurants et planification de sa mise en œuvre.

4 Les défis du numérique

Se doter d'une infrastructures souveraine et développement de contenus locaux

4.1 L'infrastructure et l'accès

Problématiques et propositions :

Un aménagement numérique équilibré du territoire doit avoir pour finalité de permettre aux citoyens et aux entreprises d'établir leurs activités et de créer des emplois dans toutes les régions. Cela suppose une disponibilité du haut débit dans toutes les zones avec une connectivité adaptée 3G, 4G ou LPWAN (pour les objets connectés). Ce dernier point se justifie par la nécessité d'assurer la continuité de la connectivité pour des impératifs de sécurité et pour la gestion des activités nomades aussi bien pour les humains que pour le bétail.

Un examen lucide de la situation montre que notre pays a encore d'énormes efforts à faire dans le déploiement de l'infrastructure d'accès. Il faut résolument s'orienter vers la mutualisation des infrastructures, notamment du secteur public, pour réduire le CAPEX des opérateurs au profit d'une qualité de service et d'un meilleur maillage du territoire.

Il faut également appliquer la neutralité technologique pour les opérateurs et les FAI et orienter l'action du régulateur vers le suivi du respect des engagements souscrits à travers les cahiers des charges lors de l'attribution des licences aux opérateurs et des autorisations au FAI.

Plan d'actions :

1. Adopter de nouveaux textes instituant l'obligation de mutualisation des infrastructures dans une démarche concertée avec tous les acteurs.
2. Adopter le principe de la neutralité technologique et permettre l'installation d'opérateurs alternatifs locaux dans les zones insuffisamment couvertes par les opérateurs existants.
3. Faciliter l'installation de câbles sous-marins au nord et au sud du pays pour améliorer la redondance de la connectivité nationale et développer les activités et les emplois dans les zones les plus éloignées de la capitale.

4.2 Les contenus et les services

Problématiques et propositions :

Les problématiques sur les contenus et les services sont intimement liées, car il faut un tissu d'entreprises de services numériques performantes pour développer les différents supports de mise en forme, de valorisation et de diffusion des contenus locaux, mais surtout de créer de nouveaux contenus adaptés à nos besoins et à notre culture.

Les contenus couvrent un spectre très large. Il s'agit tout d'abord des données qui doivent être collectées au fil des processus dans tous les secteurs socio-économiques, stockées de manière pérenne et sécurisées dans des bases de données, puis traitées et analysées pour la prise de décision. Il faut y ajouter les contenus scientifiques, éducatifs, médiatiques et culturels qui marquent notre empreinte sur la société de l'information.

Quant aux services, ils traduisent notre capacité à créer de la valeur dans le numérique pour répondre aux besoins des consommateurs.

Notre pays doit instaurer une véritable culture de la production de contenus numériques, se doter de moyens indispensables à la création de contenus et services et encourager les bonnes pratiques en matière de collecte et de diffusion des données publiques.

Plan d'actions :

1. Lancer un grand programme en faveur de la création de contenus culturels numériques en mettant l'accent d'une part sur les arts graphiques, photographiques et cinématographiques, et d'autre part sur les musiques traditionnelles et modernes.
2. Soutenir par des financements innovants les initiatives de création de laboratoires numériques publiques dans toutes les capitales régionales et départementales.
3. Créer un fonds à participation publique et privée pour financer l'amorçage des startups et des projets innovants.

4.3 Les grands projets phares

Problématiques et propositions :

Il s'agit ici, d'entreprendre quelques projets d'envergure nationale qui de par leur caractère structurant vont non seulement provoquer une évolution majeure grâce au numérique mais vont surtout avoir un impact décisif dans tous les autres secteurs socio-économiques du pays. Dans un premier temps, nous avons choisi deux grands projets dont l'un est dédié aux personnes physiques et l'autre au patrimoine.

Plan d'actions :

1. Recensement intégral et biométrique de toute la population pour reconstituer définitivement un état civil sans exclusive de tous les sénégalais afin de fiabiliser à

l'avenir et de manière définitive et sécurisée tous les fichiers de personnes physiques du pays.

2. Mettre en place un fichier biométrique des étrangers résidents
3. Redynamiser le Plan National Géomatique afin que de toutes les infrastructures du pays soient répertoriées. Les entités publiques vont s'appuyer sur les acteurs privés spécialisés en la matière à cette fin. L'Etat mettra en place le dispositif organisationnel et de coordination pour piloter et centraliser les données dans une seule base de donnée nationale publique.

5 La transformation numérique

Tirer parti du numérique pour engager la digitalisation des processus dans tous les secteurs socio-économique et créer de la valeur

5.1 La transformation numérique des secteurs de l'économie

Problématiques et propositions :

Les révolutions industrielles des siècles passés ont à chaque fois provoqué des bouleversements fondamentaux sur la société toute entière. C'est la même chose qui se passe aujourd'hui sous nos yeux avec la révolution numérique. La nouveauté, c'est que cette fois-ci, les changements sont à la fois profonds et très rapides.

Nous n'avons donc pas le choix, il faut prendre le train en marche en opérant dans tous les domaines socio-économiques les transformations les plus intelligentes et les plus adéquates pour créer de la valeur tout en prenant soin de préserver notre souveraineté, notre sécurité et les choix culturels et sociétaux qui fondent notre spécificité et notre cohésion en tant que nation libre et indépendante.

Il serait fastidieux d'énumérer les actions à mener dans chaque secteur et sous-secteur socio-économique. Cependant il est essentiel de forger chez les citoyens les compétences et les capacités qui leur permettront de porter les transformations numériques avec le niveau et les exigences d'autonomie qui s'imposent.

Plan d'actions :

- Tirer intelligemment parti du numérique pour améliorer de manière progressive et continue les processus production, de gestion et de pilotage dans tous les secteurs où cela s'avère pertinent. La démarche devra combiner le benchmarking et l'innovation.
- Mettre en place un plan d'action spécifique en vue d'une dotation budgétaire pour mener les études préalables à la recherche de financements et de partenaires dans une démarche PPP.

5.2 La transformation numérique de l'administration

Problématiques et propositions :

C'est dans l'administration que les Etats ont mis en œuvre les toutes premières initiatives de transformation numérique avec les concepts d'administration électronique et de e-gouvernement. Aujourd'hui, toutes les administrations sont équipées en ordinateurs, connectées à internet et utilisent des applications informatiques diverses pour leur travail au quotidien. D'importants investissements ont été consentis par les différents gouvernements qui se sont succédés depuis les années 80.

Pourtant les usagers de l'Administration (citoyens et entreprises) ne peuvent pas dire de manière concrète en quoi cela a changé leur vie et leurs relations avec l'administration. Les démarches restent toujours pénibles, on leur demande toujours les mêmes papiers d'un service à l'autre dans la même Administration et globalement les services publics restent inaccessibles pour la grande majorité des populations.

Il est temps de sortir de cette situation en modernisant l'Administration pour la délivrance de services publics. A cet effet, deux orientations fonctionnelles sont nécessaires :

1. L'administration doit passer d'un fonctionnement en silo, où chaque département travaille indépendant des autres, à un fonctionnement collaboratif ou interopérable ;
2. La mise en place d'un système d'information de l'État cohérent pour la délivrance des services aux usagers.

Plan d'actions :

1. Adopter une loi d'orientation sur l'Administration électronique qui encadrera, entres autres, l'ouvertures des données publiques
2. Bâtir une nouvelle plateforme intégrée du système d'information de l'Etat basée sur la collaboration et l'interopérabilité.
3. Bâtir des services interactifs avec les usagers de l'administration et leur délivrer les services dont ils ont besoin de manière totalement dématérialisée.
4. Optimiser les infrastructures publiques

5.3 L'inclusion financière

Problématiques et propositions :

Selon les chiffres de la BCEAO seulement 7% de la population adulte dispose d'un compte bancaire, et 17% de la population adulte a un accès à des services financiers si l'on inclut les SFD.

Seules les innovations apportées par le numérique sont en mesure de réduire cette injustice.

Les populations ont besoin d'accéder au crédit, aux produits d'assurance pour consommer, se soigner et développer leur propre activité. Mais cela est aussi lié à la disponibilité de documents d'identité pour assurer le contrôle et réduire les risques inhérents aux services financiers.

La solution passe forcément par une intervention concertée de l'Etat et du régulateur bancaire pour faire évoluer la réglementation et faciliter les initiatives en faveur des solutions de monnaie électronique.

Plan d'actions :

- Promouvoir l'usage de carte à puces multifonctions et sécurisées adossées à des établissements bancaires pour les paiements des taxes et redevances dus à l'Etat et le versement des allocations de toutes sortes que l'Etat verse à des ayants droits (bourses, allocations, amendes, contraventions, etc...)
- Définir un cadre légal et réglementaire adéquat pour la promotion, l'usage de la monnaie électronique

5.4 Le commerce électronique et la logistique

Problématiques et propositions :

Le commerce électronique se caractérise par une combinaison de trois (3) flux, : un flux de données, un flux financier et un flux de bien matériel ou immatériel :

- Le flux de données est relatif à l'application web ou mobile qui permet au fournisseur de publier son site de commerce et au client d'effectuer son achat.
- Le flux financier résulte de la plateforme de paiement électronique support du règlement de l'achat
- Le flux du bien s'appuie sur une plateforme logistique permettant de livrer le bien acheté dans les meilleures conditions de qualité et de sécurité.

Le succès du commerce électronique a un impact décisif sur la croissance du PIB et sur l'emploi. Mais cela exige que toutes les parties jouent pleinement leur rôle et que l'Etat, en tant que régulateur, prenne toutes les dispositions réglementaires pour fluidifier les trois flux tout en veillant à la protection du consommateur.

Plan d'actions :

1. Actualiser la loi sur les transactions électroniques
2. Favoriser l'émergence de plateformes génériques de commerce électronique dédiées à la production locale (agriculture, pêche, élevage, tourisme, artisanat).
3. Accélérer le programme national d'adressage des habitations et des entreprises

5.5 L'innovation technologique

Problématiques et propositions :

La révolution numérique est le produit de l'innovation technologique, certaines inventions comme l'internet des objets, les systèmes décentralisés autonomes et l'intelligence artificiel sont en train de dessiner notre futur.

Le Sénégal doit se saisir de ces nouveaux paradigmes pour préparer la population à compétir dans la société de l'information de demain. Pour cela, nous devons adopter une nouvelle posture prospective, avec une vision à long terme afin de planifier les stratégies appropriées.

Il faut envisager la création d'ateliers numériques équipés et connectés à internet dans les quartiers pour faciliter les initiatives locales en faveur de la formation par l'innovation et l'apprentissage avec le soutien des communes et des entreprises.

Pour les technologies émergentes comme les drones, l'IOT, la Blockchain, l'intelligence artificielle et le Big data, l'Etat doit faciliter l'expérimentation, soutenir les projets de recherche dans ces domaines et mettre en place des projets pilotes pour une appropriation effective de ces domaines innovants qui vont structurer les applications numériques du futur.

Plan d'actions :

- Création de modèles standards de l'atelier numérique avec des espaces de coworking, des salles multimédia de présentation et de formation et des fablab, accompagné de modèles de gouvernance et de business plan.
- Mettre en place une réglementation favorisant les initiatives sur les projets innovants
- Lancer des projets pilotes dans les drones, l'IOT, la Blockchain, l'intelligence artificielle et le Bigdata.

6 Lexique

- CDP** COMMISSION DES DONNÉES PERSONNELLES
- ESN** ENTREPRISES DE SERVICES NUMÉRIQUES
- FAI** FOURNISSEUR D'ACCÈS INTERNET
- GAFA** GOOGLE, APPLE, FACEBOOK ET AMAZON
- IOT** INTERNET OF THINGS
- SFD** SYSTÈME FINANCIER DÉCENTRALISÉ
- SMSI** SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION
- SMS** SHORT MESSAGE SYSTEM
- UVA** UNIVERSITÉ VIRTUELLE AFRICAINE
- UVS** UNIVERSITÉ VIRTUELLE DU SÉNÉGAL